



Bulletin d'Inspection

Programme d'Inspection Normalisée Nord-Américaine

2015-03 – Procédure de sécurité lors d'inspection de véhicules à suspension pneumatique

Créé: 21 Janvier, 2015

Révisé: 27 Avril, 2017

Résumé

Ce *Bulletin d'inspection* donne des informations pour la sécurité des inspecteurs lorsqu'ils inspectent près ou sous un véhicule équipé de certaines suspensions pneumatiques qui peuvent s'abaisser et laisser un espace insuffisant entre le véhicule et le sol en cas de perte de pression dans le système de suspension pneumatique.

Cette information est essentielle pour assurer la sécurité des inspecteurs au moment d'aller sous le véhicule lors d'inspections de niveau I ou V.

Contexte

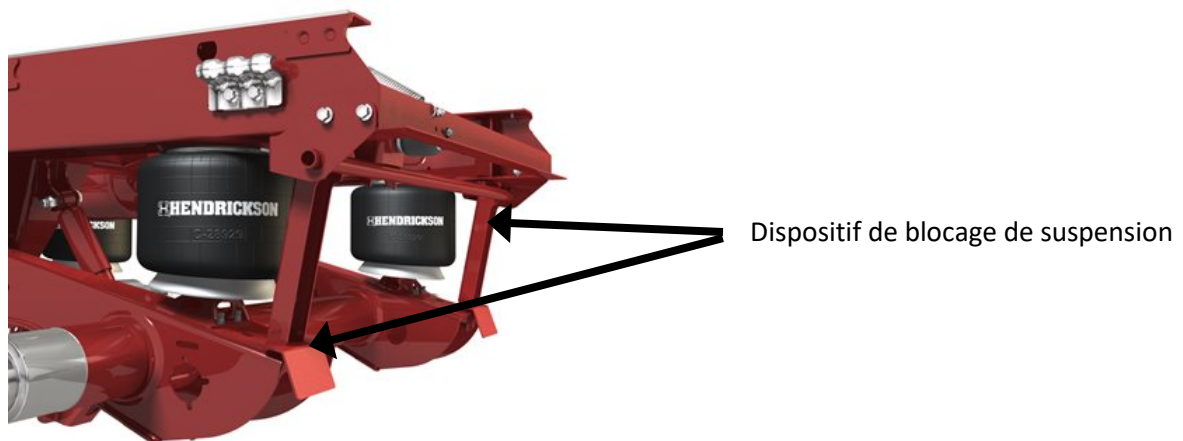
L'évolution des suspensions pneumatiques et la nécessité de réduire la hauteur des châssis de véhicule pour de multiples raisons, comme la réduction des turbulences sous le véhicule afin de réduire la consommation de carburant ou pour des applications spécialisées comme les châssis porte-conteneurs, a créé une préoccupation supplémentaire pour la sécurité des inspecteurs lorsqu'ils effectuent des inspections sous le véhicule. Lorsque la suspension se dégonfle, certaines composantes peuvent ne plus laisser un espace suffisant sous le véhicule.

Certaines suspensions pneumatiques peuvent être munies de fonction de purge d'air automatique ou manuelle de la suspension qui sont susceptibles d'être activées accidentellement, il est primordial que les contrôleurs sachent identifier ces suspensions pneumatiques et accomplissent les étapes d'inspection de ce bulletin.

Pour l'instant, peu de véhicules sont munis de suspension pneumatique pouvant causer des inquiétudes, mais les exigences pour des véhicules consommant moins de carburant occasionneront une augmentation de ce nombre. Les inspections de niveau II et III peuvent toujours être menées de façon sécuritaire avec les pratiques usuelles. Les inspections de niveau I ou V peuvent être menées sans problème lorsque le véhicule est au-dessus d'une fosse ou demi-fosse d'inspection ou encore sur des rampes appropriées.

De plus, certaines suspensions sont munies de dispositifs de blocage à quai (bloque le débattement de la suspension). La majorité est automatique mais certaines peuvent être opérées manuellement au début de l'inspection pour assurer une hauteur constante du véhicule au cours de l'inspection. Un exemple de dispositif de blocage à quai apparaît plus bas, mais il existe d'autres modèles sur le marché.

2015-03 – Procédure de sécurité lors d’inspection de véhicules à suspension pneumatique



Étapes de sécurité lors de l’inspection de suspension pneumatique

1. Lors de l’inspection autour du véhicule, conservez les bonnes pratiques telles que ne pas insérer des parties de votre corps entre des composantes du véhicule et les pneus ou d’autres composantes de l’essieu. Portez attention aux composantes sous le véhicule comme les réservoirs d’air, soupapes, pneu de rechange afin de vous assurer qu’en cas d’affaissement de la suspension, un espace résiduel suffisant pour votre sécurité soit présent sous le véhicule.
2. S’il y a un endroit sous le véhicule qui pourrait laisser un espace résiduel insuffisant en cas d’affaissement de la suspension, demandez au conducteur de vider l’air de la suspension pneumatique si le véhicule est muni d’une fonction de purge.
3. S’il n’y a pas de portions problématiques, procédez à l’inspection de façon usuelle.

Lorsque l’espace résiduel sous le véhicule demeure une préoccupation

4. S’il est possible de retirer l’air de la suspension sans affecter le système de freinage, le contrôleur peut procéder à l’inspection sous le véhicule alors que l’air a été retiré de la suspension (la suspension a été inspectée lors de la partie extérieure du véhicule).
5. Lorsque les étapes 2 et 4 ne peuvent s’appliquer, le contrôleur peut indiquer la région où l’espace est insuffisant avec un objet évident (ex. : cônes couchés, pèse roues, etc.) et éviter cette portion lors de l’inspection sous le véhicule.
6. Si vous disposez de chandelles appropriées, les utiliser selon les directives de votre service.
7. S’il semble impossible de mener l’inspection sous le véhicule de façon sécuritaire, limitez-vous à une inspection de niveau II ou III.

(Rappel : La hauteur des essieux et de leurs composantes ne sont pas impactées par une perte de pression d’air, à moins qu’il ne s’agisse d’un essieu relevable.)